

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 409

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 9

Substituer à l'alinéa 61 les trois alinéas suivants :

« a) Produits d'origine agricole n'ayant subi aucune transformation ;

« a bis) Produits de la pêche, de la pisciculture ou de l'aviculture n'ayant subi aucune transformation ;

« a ter) Poulains vivants ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.